



CHARTRE POUR LA NATURE 2011

Les Baronnies Provençales, à cheval sur 2 départements - la Drôme et les Hautes-Alpes -, s'étendent sur près de 2 400 km². Elles sont limitées au nord par le Diois, au sud par la vallée du Toulourenc et le mont Ventoux, à l'est par la vallée du Buëch et de la Durance et à l'ouest par les plaines du Nyonsais et du Comtat Venaissain.



■ Ce n'est qu'au début du XI^{ème} siècle qu'émerge ce qui va constituer la baronnie de Mévouillon dont, deux siècles plus tard, Le Buis deviendra la capitale. Il est alors la résidence des barons du Saint-Empire romain germanique qui conféreront à la baronnie un statut de petit état indépendant jaloué par ses puissants voisins du Dauphiné et de Provence.

■ Il s'agit aujourd'hui d'un territoire de moyenne montagne préalpine avec deux zones, localisées à ses extrémités, au relief plus calme et où se concentrent la plus grande part de l'activité économique et une grande partie de la population : le Nyonsais et le Laragnais. C'est en fait le périmètre du futur Parc des Baronnies Provençales. Un paysage unique caractérisé par des vallées perchées, des plaines, des cuvettes. Un ensemble en parfaite harmonie de rivières de montagne, de cols et de gorges, de synclinaux et d'anticlinaux. La forêt est présente partout, l'agriculture s'illustre par sa belle activité. Ici, le passé industriel n'a pas laissé de traces indélébiles, le paysage n'est pas pollué par des constructions sauvages et hétérogènes ou des zones d'activité banalisées.

■ Le climat et la végétation confèrent une unité à ce territoire. Son patrimoine s'avère d'une grande richesse, avec 150 habitats naturels recensés et plus de 2 000 espèces végétales répertoriées.

La faune est exceptionnelle avec 54 espèces d'intérêt communautaire et 204 bénéficiant d'un statut de protection. Les insectes, les amphibiens, les reptiles, les oiseaux, les mammifères et une grande faune aquatique peuplent un ensemble de milieux très favorables. Le vautour fauve, réimplanté, s'est merveilleusement adapté au site.

■ Amis coureurs, merci de respecter ce territoire et de profiter avec intelligence de cet ensemble cohérent et majestueux que la nature et ses habitants vous offrent.

Christian Bartheye

■ Christian Bartheye est le maire de Montréal-les-Sources. Ce texte qu'il a eu la gentillesse d'écrire pour Raid in France illustre notre philosophie et la modestie que l'on souhaite conserver par rapport à la nature.

■ Au-delà d'une liste d'interdits aussi soporifique qu'interminable, il porte les engagements que nous voulons partager avec vous, coureurs et bénévoles de Raid in France, au travers de notre Charte pour la nature.

Par conséquent, le règlement est le suivant : celui qui porterait atteinte à la nature directement ou indirectement se verra immédiatement sanctionné. La sanction pourra aller d'une pénalité de temps à l'exclusion pure et simple de l'équipe.

■ La direction de la course s'arroge le droit d'évaluer la gravité de la faute et de la sanction.

Raid in France véhicule des valeurs qui sont l'essence même du concept de nature protégée et respectée. Cette règle s'applique également aux organisateurs et bénévoles. Aucune dérogation, aucune réclamation ne seront tolérées.

La direction de course Raid in France

SIGNATURES

SIGNATURES

signatures
officielles

MANIFESTATION SPORTIVE
Développement Durable
labellisée DDCS26

